

ANNEXE .NZ - CONDITIONS PARTICULIERES POUR LES EXTENSIONS .NZ, .AC.NZ, .CO.NZ, .NET.NZ et .ORG.NZ

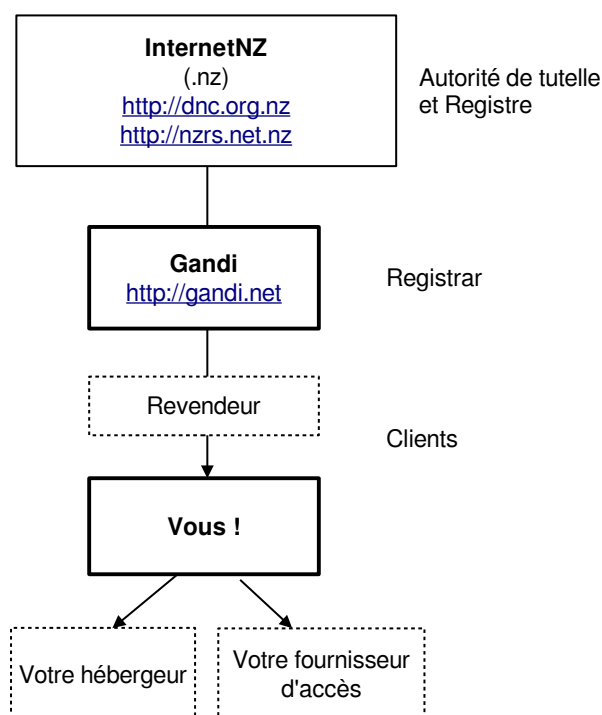
version n° 2.2 du 4 mars 2016

En complément des [Conditions générales de prestation de service Gandi](#) et des [Conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi](#), l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine dans la zone .NZ supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières. En cas de conflit, les présentes conditions particulières prévalent sur les Conditions générales de prestation de service Gandi et les Conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, dans le cadre de l'enregistrement d'un nom de domaine dans la zone .NZ.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions générales d'enregistrement de noms de domaine](#), notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

Article .NZ.1. Autorité de tutelle et Registre

.NZ est l'extension officielle de la Nouvelle-Zélande. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .NZ:



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .NZ.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine dans la zone .NZ, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques à la zone .NZ, définies par InternetNZ, consultables aux adresses suivantes:

- Politiques et Procédures du .NZ:
<http://dnc.org.nz/story/summary-list-all-nz-policies-and-procedures>

Notamment:

- Contrat d'enregistrement:
http://dnc.org.nz/content/regisrant_core_terms_and_conditions.pdf

- Rôle et Responsabilité:
http://dnc.org.nz/content/roles_and_responsibilities.pdf
- Gestion des noms de domaine:
http://www.dnc.org.nz/content/registering_managing_cancelling.pdf
- Politique de traitement des données personnelles:
http://dnc.org.nz/content/privacy_policy.pdf
- Règles concernant le Whois:
<http://dnc.org.nz/content/whois.pdf>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .NZ. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Article .NZ.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur:
<http://www.gandi.net/domain/nz/info>

Les .NZ, .CO.NZ, .NET.NZ et .ORG.NZ sont ouverts à toute personne physique identifiable de plus de 18 ans et à toute personne morale dûment constituée.

Les .AC.NZ sont ouverts aux établissements d'enseignement supérieur et organisations connexes.

Si Vous enregistrez un nom de domaine dans une sous-extension, le Registre recommande d'enregistrer Votre nom de domaine sous la sous-extension qui correspond le mieux à Votre communauté d'intérêt, afin d'éviter toute confusion.

Article .NZ.4. Règles d'ouverture des noms de domaine de second niveau en .NZ

L'ouverture des noms de domaine de second niveau en .NZ se déroule à partir du 30 septembre 2014 selon la règle du « premier arrivé, premier servi ».

Cependant dans le cadre de cette ouverture, les titulaires d'un nom de domaine de troisième niveau en .NZ dispose d'un droit d'enregistrement prioritaire (« PRE ») sur le nom de domaine de second niveau en .NZ correspondant à l'identique.

Afin de disposer de ce droit, le nom de domaine de troisième niveau en .NZ doit avoir été enregistré :

- avant le 30 mai 2012 (groupe 1),
- entre le 30 mai 2012 et le 11 février 2014, si aucun autre nom de domaine identique n'a été enregistré dans une autre sous-

extension avant ou pendant cette période (groupe 2).

Groupe 1 : plusieurs titulaires d'un même nom de domaine enregistré sous différentes sous-extensions en .NZ peuvent avoir un droit d'enregistrement prioritaire sur le même nom de domaine de second niveau en .NZ.

- Si un seul titulaire est éligible (statut : « PRR »), celui-ci peut :
 - soit procéder à l'enregistrement du nom de domaine de second niveau en .NZ correspondant, via Notre site en effectuant un transfert entrant avec le « UDAI » (auth-code) associé au nom de domaine de troisième niveau servant de base,
 - soit procéder à sa réservation gratuitement pour une période de 2 ans via le site du Registre : <http://anyname.nz> en indiquant le « UDAI » (auth-code) associé au nom de domaine de troisième niveau servant de base. Durant cette période de réservation, le titulaire peut décider d'enregistrer le nom de domaine via un Registrar, à défaut le nom de domaine deviendra disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé, premier servi » à l'expiration de cette période.
- Si plusieurs titulaires sont éligibles (statut : « Conflicted Status »), ils devront, via le site du Registre : <http://anyname.nz> au moyen de leur « UDAI » (auth-code) associé au nom de domaine de troisième niveau leur servant de base, indiquer leur intention sur le nom de domaine de second niveau en .NZ correspondant. Les différents titulaires sont encouragés à trouver une solution à l'amiable, le Registre propose également un service de médiation.
 - A défaut de trouver une solution via ces mécanismes, le nom de domaine de second niveau deviendra indisponible à l'enregistrement.
 - Si un accord est trouvé, le titulaire « gagnant » pourra procéder à l'enregistrement du nom de domaine de second niveau en .NZ via un Registrar en indiquant le « UDAI » (auth-code) associé au nom de domaine de base.

Groupe 2 : le titulaire d'un nom de domaine de troisième niveau ne peut être éligible (statut : « PRR ») que si aucun autre nom de domaine identique n'a été enregistré dans une autre sous-extension avant ou pendant la période concernée. Si un seul titulaire est éligible (statut : « PRR »), celui-ci peut :

- soit procéder à l'enregistrement du nom de domaine de second niveau en .NZ correspondant, via Notre site en effectuant un transfert entrant avec le « UDAI » (auth-code) associé au nom de domaine de troisième niveau servant de base,
- soit procéder à sa réservation gratuitement pour une période de 2 ans via le site du Registre : <http://anyname.nz> en indiquant le « UDAI » (auth-code) associé au nom de domaine de troisième niveau servant de base. Durant cette période de réservation, le titulaire peut décider d'enregistrer le nom de domaine via un Registrar, à défaut le nom de domaine deviendra disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé, premier servi » à l'expiration de cette période.

En tout état de cause si Vous disposez d'un droit d'enregistrement prioritaire, Vous devez l'exercer dans un délai de 6 mois suivant la date de l'ouverture des noms de domaine de second niveau en .NZ (soit jusqu'au 30 mars 2015). A défaut d'avoir exercé ce droit dans le délai, le nom de domaine de second niveau en .NZ deviendra disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé, premier servi ».

Le nom de domaine de troisième niveau en .NZ Vous accordant un droit d'enregistrement prioritaire doit être maintenu tant que Vous n'avez pas exercé Votre droit et que Vous n'avez pas enregistré le nom de domaine de second niveau correspondant. A défaut Votre droit sera perdu et le nom de domaine de second niveau deviendra disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé, premier servi » (si aucune autre personne n'a de droit d'enregistrement prioritaire sur le nom de domaine).

A titre d'information, le Registre a mis en place un outil, disponible à l'adresse : <http://anyname.nz> indiquant le statut du nom de domaine de second niveau en .NZ recherché (« PRR », « Conflicted Status », « available » ...) ainsi que, le cas échéant, le(s) nom(s) de domaine de troisième niveau dont le(s) titulaire(s) ont un droit d'enregistrement prioritaire.

Article .NZ.5. Gandi s'engage

Nous Nous engageons à :

- respecter toutes les règles relatives au .NZ et à Vous les présenter avec exactitude;
- Vous communiquer avec exactitude l'intégralité de Nos termes et conditions associés à l'utilisation de Nos services, y compris les tarifs et informations de facturation;
- Nous conformer à Vos demandes légitimes relatives à Votre nom de domaine en .NZ avec diligence et dans les meilleurs délais (par exemple: enregistrement, modification, destruction, et support technique et facturation associés);
- transmettre toute demande d'enregistrement d'un nom de domaine en .NZ au Registre à réception de toutes les informations requises pour l'enregistrement et du complet paiement, et au plus tard dans les 7 jours après réception du complet paiement;
- Vous confirmer l'enregistrement de Votre nom de domaine en Vous indiquant le nom de domaine enregistré, Nos coordonnées en tant que Registrar, Vos coordonnées déclarées en tant que titulaire du nom de domaine, la durée d'enregistrement, le code d'autorisation (UDAI) associé à Votre nom de domaine ainsi que Vos obligations en tant que titulaire d'un nom de domaine en .NZ;
- Vous permettre de corriger et mettre à jour Vos données personnelles associées à Votre nom de domaine en toute autonomie, en ligne via Votre compte Gandi. Vos modifications seront automatiquement mises à jour dans la base de données du Registre;
- Vous fournir le code d'autorisation (UDAI) associé à Votre nom de domaine, en ligne via Votre compte Gandi à tout moment et sans frais;
- utiliser Vos données personnelles uniquement tel qu'autorisé par Vous et conformément à Nos Contrats;
- prendre toutes les mesures raisonnables pour sauvegarder et protéger toutes les informations Vous concernant stockées dans Notre base de données et Notre système;
- Nous conformer à toute requête de toute autorité compétente en ce qui concerne Votre nom de domaine;
- traiter avec diligence les plaintes que Vous pourriez avoir à propos des services que Nous Vous fournissons.

Article .NZ.6. Vos engagements

En enregistrant un nom de domaine dans la zone .NZ, Vous reconnaissez et acceptez que Vous devez :

- respecter toutes les règles applicables aux noms de domaine de la zone .NZ;
- fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut Votre nom de domaine pourra être détruit,
- Vous êtes habilité à conclure le présent contrat et si Vous êtes une personne physique avoir plus de 18 ans;
- prendre les mesures nécessaires afin de préserver la confidentialité et l'intégrité du code d'autorisation (UDAI) associé à Votre nom de domaine ainsi que de toute autre information confidentielle (par exemple: le mot de passe associé à Votre compte Gandi);
- utiliser Nos services uniquement à des fins licites;
- Vous assurer que l'utilisation de Votre nom de domaine n'interfère pas avec d'autres utilisateurs d'Internet;

- Vous assurer que l'utilisation de Votre nom de domaine ne porte pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle des tiers, et défendre Gandhi, ainsi que toute personne avec qui Nous entretenons une relation commerciale pour Vous fournir Nos services, de toute réclamation à ce sujet;
- Vous conformer à toute requête de toute autorité compétente concernant Votre nom de domaine;
- défendre Gandhi, ainsi que toute personne avec qui Nous entretenons une relation commerciale pour Vous fournir Nos services, de toute réclamation en relation avec l'enregistrement de Votre nom de domaine;
- et en tout état de cause, défendre Gandhi, ainsi que toute personne avec qui Nous entretenons une relation commerciale, contre toute action en justice à l'encontre de Gandhi en relation avec la réception ou l'utilisation de Nos services par Vous ou par toute personne sous Votre responsabilité ou en relation avec les informations que Vous avez fournies.

Vous Vous engagez à Vous assurer que toute personne sous Votre responsabilité ou qui utilise Votre nom de domaine respecte également les obligations mentionnées ci-avant.

Vous êtes responsable de toute personne que Vous avez autorisée à agir pour Vous en Votre qualité de titulaire du nom de domaine. Nous prendrons toutes les mesures raisonnables afin de Nous assurer qu'une personne est autorisée à agir à Votre nom et pour Votre compte.

Article .NZ.7. Enregistrement d'un nom de domaine dans la zone .NZ

Un nom de domaine est enregistré à Votre nom uniquement car il est disponible selon la base de donnée [Whois](#).

Lorsqu'un nom de domaine dans la zone .NZ est enregistré par Vous ou sous Vos instructions, Vous reconnaissez et acceptez que:

- le Registre du .NZ accède à Vos données personnelles et les rend publiques dans la base de donnée Whois,
- les informations suivantes seront disponibles publiquement: Votre nom, Vos informations personnelles en tant que titulaire du nom de domaine, Votre nom de domaine, sa date d'enregistrement et d'expiration ainsi que les serveurs de noms (DNS) associés à Votre nom de domaine, et le nom de Votre Registrar;
- à toutes fins, les informations figurant dans la base de données du Registre doivent être considérées comme correctes et fiables,
- l'enregistrement de Votre nom de domaine dans la base de donnée Whois ne prouve rien d'autre que l'enregistrement du nom de domaine, ni Gandhi, ni aucune autre personne ne garantit autre chose que l'enregistrement de Votre nom de domaine,
- Vous n'êtes pas considéré comme propriétaire du nom de domaine enregistré mais Vous disposez d'un droit d'usage sur celui-ci.

Article .NZ.8. Paiement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans, pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Vous Vous engagez à payer le tarif correspondant aux services que Nous Vous fournissons.

Lors de la transmission de Votre nom de domaine à un nouveau titulaire ou de son transfert vers un autre Registrar, tous les frais dus à Gandhi deviennent immédiatement exigibles et payables à cette date.

Nos grilles de prix sont consultables sur:

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/nz>

Gandi Vous informera avant la mise en place de tout coût supplémentaire.

Gandi peut modifier ses tarifs à tout moment. Vous serez informé au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

A défaut de paiement des frais relatifs à Votre nom de domaine, Gandhi peut détruire Votre nom de domaine ou refuser de Vous fournir un service. Nous Vous laisserons un délai de 14 jours avant de détruire Votre nom de domaine dans le cadre d'un défaut de paiement.

Article .NZ.9. Règlement des litiges

Le Registre du .NZ a mis en place une procédure alternative de résolution des litiges spécifique pour les domaines en .NZ, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve:

- Service de résolution des litiges : <https://www.dnc.org.nz/drs>
- Procédure de résolution des litiges : <https://www.dnc.org.nz/drs/the-process>

Article .NZ.10. Transfert (changement de Registrar)

Les règles applicables au transfert sont exposées à l'adresse suivante: http://dnc.org.nz/content/transfer_registrar.pdf

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que:

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation (UDAI) associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins un mois avant Expiration);
- Votre domaine a été enregistré et renouvelé depuis plus de 5 jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .NZ.11. Changement de propriétaire

Pour changer le propriétaire d'un nom de domaine en .NZ, veuillez Nous faxer le formulaire Gandhi de changement de propriétaire, accompagné des justificatifs requis.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine en .NZ ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .NZ.12. Processus de destruction

À l'expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 4 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite, le domaine est placé en statut de Quarantaine et peut être restauré, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clientèle. La durée de la Quarantaine est de 90 jours calendaires.

Si le domaine n'est ni renouvelé ni restauré dans ces délais, le Registre le supprimera, et le domaine deviendra disponible à l'enregistrement sur la base du « premier arrivé premier servi ».

Article .NZ.13. Exclusions et Limitations de responsabilité de Gandhi

Exclusion de responsabilité

En application des règles du Registre, Vous reconnaissez qu'en tout état de cause Notre responsabilité est exclue, excepté en cas de mauvaise foi manifeste de Notre part.

Les personnes suivantes bénéficient également de cette exclusion de responsabilité:

- InternetNZ ainsi que toute autre personne avec qui Nous entretenons une relation commerciale,
- tout dirigeant, préposé, contractant, agent de Gandhi ou de toute entité mentionnée ci-avant;
- toute autre personne avec qui Nous sommes en relation pour accomplir Nos obligations en vertu de tout contrat que Nous avons avec Vous.

Aucune des personnes mentionnées ci-dessus ne peuvent être tenues responsables ou doivent Vous dédommager financièrement pour quelque autre cause que ce soit en relation avec ou résultant de quelque action ou non action de Notre part ou des délais d'exécution, que ce point soit ou non envisagé et autorisé par quelque contrat Nous liant à Vous.

Cette exclusion s'applique quelle que soit l'objet de Votre plainte et quelle que soit la cause de responsabilité.

Cependant, cette exclusion de responsabilité ne saurait Vous empêcher d'obtenir une décision de justice Nous ordonnant d'exécuter tout engagement contractuel de Notre part et ne limite en aucun cas les droits dont Vous bénéficiez en vertu du « New Zealand Consumer Guarantees Act 1993 ».

Limitation de responsabilité

En application des règles du Registre, toute autre responsabilité de Gandhi ou de toute personne mentionnée ci-avant, envers Vous est exclue. Si Gandhi ou une de ces personnes est, tout de même, reconnue responsable envers Vous, et, pour quelque cause que ce soit ne peut bénéficier de la clause d'exclusion de responsabilité, alors cette clause de limitation de responsabilité s'applique.

Lorsque cette clause s'applique, le montant maximal que Gandhi et l'ensemble des personnes mentionnées ci-dessus (ensemble) devra Vous verser et verser à toute autre personne utilisant les services que Nous Vous fournissons (ensemble) équivaut à la somme que Vous avez payé lors du dernier mois pour la fourniture de Nos services en vertu du présent contrat.

Article .NZ.14. Résiliation du contrat

Nous Nous réservons le droit de suspendre ou de résilier le présent contrat moyennant le respect d'un préavis de un mois.

La résiliation du présent contrat n'affecte aucun droit ni obligation en vertu des clauses 5, 6, 7, 12, 13, 14 et 15, qui sont destinés à perdurer ou à entrer en vigueur après la fin du présent contrat.

Article .NZ.15. Indépendance des clauses

Chaque clause du présent contrat est indépendante.

Si, quelle qu'en soit la cause, Nous, Vous ou toute personne mentionnée dans l'Article 12, ne peut bénéficier d'une quelconque clause du présent contrat, toutes les autres clauses resteront en vigueur.

Article .NZ.16. Droit et juridiction applicable

Sauf disposition contraire, le présent contrat contient toutes les conditions spécifiques aux noms de domaine dans la zone .NZ et s'applique quelque soit le lieu où Vous êtes situé lors de la fourniture des Nos services ou quelque soit Votre lieu de résidence. Cette disposition restera en vigueur jusqu'à la fin du présent contrat sauf dans le cadre de l'Article 13.

En application des règles du Registre et dans la limite de ce qui est permis par la loi :

- tous Nos services sont régis par la loi Néo-Zélandaise ;
- toute demande ou litige né du présent contrat ou en relation avec le présent contrat doit être intentée dans les 60 jours suivant la date à laquelle le service mis en cause Vous a été fourni ;
- sauf dispositions contraires, Vous ne pouvez intenter d'action contre Gandhi que devant un tribunal Néo-Zélandais ;
- dans le cas où Vous ou tout titulaire d'un nom de domaine pour lequel Vous agissez, fournissez des informations incorrectes concernant un nom de domaine et que Gandhi engage des frais concernant ce nom de domaine, Gandhi sera autorisée à récupérer, auprès de Vous, les frais que Nous aurons engagés.

- fin de l'annexe .NZ -